

Entretenir la berge et le cours d'eau

Comment intervenir ?

Chaque cas est particulier, aussi quelque soit l'opération envisagée, demandez conseil technique ou réglementaire auprès des techniciens de rivière du SMMAR ou des agents de la DDTM.

✓ Débroussailler sélectivement

✗ Pratiquer une coupe radicale ou à blanc

✓ Faire une coupe sélective de la végétation entre octobre et mars

! Brûler les déchets de taille ou la végétation sur pied

✗ Abandonner du bois coupé sur les berges

✓ Supprimer un arbre mort ou dépérissant près du cours d'eau et conserver la souche

✓ Supprimer et dessoucher la végétation se trouvant dans le lit

✓ Élaguer à hauteur d'homme

! Solutionner la présence d'îlots dans le cours d'eau

— Créer une décharge sauvage

— Désherber chimiquement

✗ Dessoucher un arbre en bord de cours d'eau

! Curer (extraire du sable et / ou des graviers)

! Créer un barrage, un seuil

Remblayer les berges au dessus du terrain naturel (merlon, remblais) !

Maintenir une bande enherbée et non fauchée ✓

✗ Utiliser l'épaveuse

Couper un arbre fortement penché et conserver la souche ✓

Couper un arbre fortement déstabilisé et conserver la souche ✓

Éviter la dégradation des berges par les animaux ✓

Planter une végétation adaptée ✓

Bannir les espèces exotiques envahissantes ou inadaptées en bord de cours d'eau (arbre à papillons, renouée du Japon, canne de provence...) ✓

Supprimer les embâcles (bois morts ou déchets flottants faisant barrage) ✓

Solutionner une zone d'érosion de berge !

Circuler dans le cours d'eau avec des engins !

Stabiliser les berges avec des gravats —

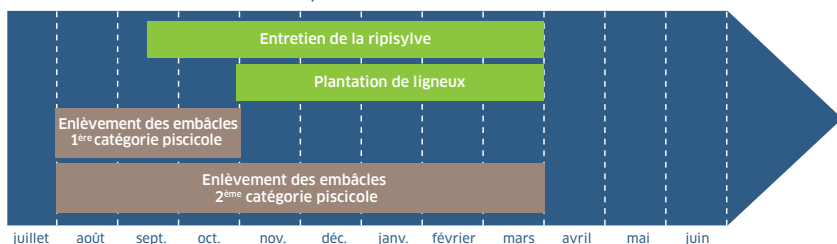
— Interdit **✓ Bonne action**

! Soumis à réglementation **✗ Ne pas faire**

PROPRIÉTAIRE A **PROPRIÉTAIRE B**

Quand intervenir ?

Périodes d'intervention conseillées pour l'entretien des cours d'eau



Contacts

• SMMAR

Allée Raymond Courrière - 11855 Carcassonne cedex 9
Tél. : 04 68 11 63 02 - Email : smmar@aude.fr - www.smmar.fr

• **Contacter la police de l'eau, DDTM ou ONEMA** en cas de pollution constatée (mortalité des poissons, odeur ou couleur suspecte...)

DDTM 11 : Tél. 04 68 10 31 00

ONEMA : Tél. 04 68 47 52 87

• **Syndicat des vignerons : Tél. 04 68 32 54 94**

Mon contact SMMAR

> Contacts détaillés au dos